Région des Pays de la Loire **COMMISSION PERMANENTE**

Réunion du 14 avril 2023

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises	**P1**
Mobiliser le potentiel académique pour réussir les transitions	**E402**

La Commission Permanente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4221-1 et suivants,

VU le Code de l'Education et notamment l'article L214-2, L211-16,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional,

VU la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027 et le règlement d'intervention du dispositif « Soutien à l'organisation de manifestations scientifiques de grande envergure »,

VU la délibération du Conseil régional modifiée du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le Budget Primitif 2023, notamment son programme E402 « Mobiliser le potentiel académique pour anticiper et réussir les transitions »,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

Objectif 8 : Faire de la région Pays de la Loire un territoire d'expérimentation pour relever les défis sociétaux

Mesure 20. Projets "territoires d'expérimentation" : partir des enjeux sociétaux des territoires de la Région pour stimuler la recherche de solutions innovantes

Journées Scientifiques de Nantes Université

D'ATTRIBUER
une subvention de fonctionnement de 25 000 €, sur un montant subventionnable de 105 000 € TTC, à Nantes Université pour l'organisation de la 16e édition de ses Journées Scientifiques qui se déroulera à la Cité des Congrès de Nantes le 5 juin 2023,

D’AFFECTER
l’autorisation d’engagement correspondante,

D’APPROUVER
la convention correspondante jointe en annexe 1,

D’AUTORISER
la Présidente à la signer.

Soutien aux manifestations scientifiques de grande envergure

Conférence européenne en immunogénétique et histocompatibilité (EFI 2023)

D’ATTRIBUER
une subvention de fonctionnement de 30 000 €, sur une dépense subventionnable de 200 000 € HT, à Nantes Université pour l’organisation de la conférence européenne en immunogénétique et histocompatibilité (EFI 2023) qui se déroulera à la Cité des Congrès de Nantes du 26 au 29 avril 2023,

D’AFFECTER
l’autorisation d’engagement correspondante,

D’AUTORISER
la prise en compte des dépenses à partir du 1er septembre 2022,

D’AUTORISER
les modalités de versement suivantes :
- avance de 50% à la notification de l’arrêté,
- solde sur présentation d’un bilan financier en dépenses et en recettes accompagné d’un état récapitulatif des dépenses acquittées. Ces documents devront être signés par le comptable public.

15th Congress - International Society for the Study of Fatty Acids and Lipid (ISSFAL 2023)

D’ATTRIBUER
une subvention de fonctionnement de 30 000 €, sur une dépense subventionnable de 200 000 € TTC, à Nantes Université pour l’organisation du 15th Congress - International Society for the Study of Fatty Acids and Lipid (ISSFAL 2023) qui se déroulera à la Cité des Congrès de Nantes du 2 au 5 juillet 2023,

D’AFFECTER
l’autorisation d’engagement correspondante,

D’AUTORISER
la prise en compte des dépenses à partir du 18 novembre 2022,

D’AUTORISER
les modalités de versement suivantes :
- avance de 50% à la notification de l’arrêté,
- solde sur présentation d’un bilan financier en dépenses et en recettes accompagné d’un état récapitulatif des dépenses acquittées. Ces documents devront être signés par le comptable public.

31e conférence ICP "International Conference on Polyphenols" (ICP 2023)

D’ATTRIBUER
une subvention de fonctionnement de 30 000 €, sur une dépense subventionnable de 200 000 € HT, à INRAE pour l’organisation de la 31e conférence ICP "International Conference on Polyphenols" (ICP 2023) qui se déroulera à la Cité des Congrès de Nantes du 3 au 6 juillet 2023,

D’AFFECTER
l’autorisation d’engagement correspondante,

D’AUTORISER
la prise en compte des dépenses à partir du 1er juin 2022,

D’AUTORISER
les modalités de versement suivantes :
- avance de 50% à la notification de l’arrêté,
- solde sur présentation d’un bilan financier en dépenses et en recettes accompagné d’un état récapitulatif des dépenses acquittées. Ces documents devront être signés par le comptable public.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Abstention : Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : P. HENRY, L. DEJOIE, JL. CATANZARO.

REÇU le 17/04/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs